



Mercredi 26 juillet 2017

Accès aux massifs forestiers et surveillance des feux de forêts : 18 massifs interdits d'accès ce jeudi 27 juillet 2017 dans les Bouches-du-Rhône

Les prévisions météorologiques pour demain font état de fortes rafales de mistral qui balaieront ainsi le département. Compte tenu de ces conditions et de l'état de sécheresse de la végétation forte à très forte sur le département, l'accès aux 18 massifs du département - classés en risque très sévère d'incendie - est interdit et la mobilisation des sapeurs-pompiers et des marins-pompiers est renforcée.

En été, les espaces forestiers sont plus exposés aux risques d'incendie. Aussi, pour protéger les promeneurs et les sites, l'accès y compris par la mer, la circulation, la présence de personnes et les travaux dans les massifs forestiers sont réglementés par arrêté préfectoral du 3 février 2016 pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2016.

L'accessibilité est déterminée chaque jour en fonction de la météorologie et de la sécheresse. Elle est rendue publique pour chaque massif et pour les 90 communes concernées, sur le site internet de la préfecture (www.bouches-du-rhone.gouv.fr, rubrique accès aux massifs en page d'accueil).

Le dispositif :

La carte légendée par trois codes couleur déterminant le niveau de dangerosité, distingue dorénavant, les dispositions applicables au public et celles pour les travaux :

Dispositions applicables au public

orange : Accès autorisé toute la journée

rouge : Accès autorisé toute la journée

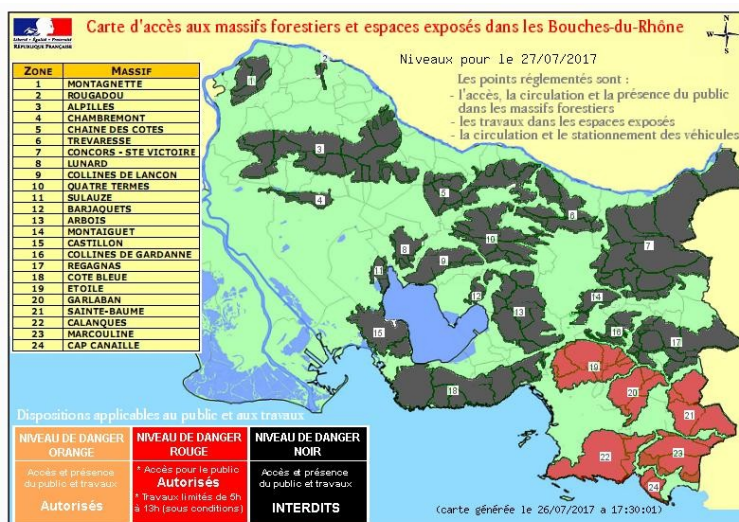
noir : Accès interdit

Dispositions applicables aux travaux

orange : Accès autorisé toute la journée

rouge : Accès autorisé de 5h à 13h

noir : Accès interdit



IMPORTANT : POUR LA JOURNÉE DU JEUDI 27 JUILLET 2017

18 massifs des Bouches-du-Rhône, seront totalement interdits d'accès ce jeudi 27 juillet 2017. De fortes rafales de vent sont attendues. Une vigilance accrue est requise.

Propriétaires, promeneurs, simples citoyens, tous ont un rôle à jouer dans la prévention et la diffusion de l'information dans la veille et dans l'alerte.

Pour protéger nos massifs forestiers durant l'été, la vigilance de chacun est

primordiale et le concours de tous est crucial.

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Préfecture des Bouches du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr - www.paca.gouv.fr @prefet13

Bureau de la communication Interministérielle - 04.84.35.40.00